

8

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION

DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS

DE L'ANNÉE 1872

PAR M. A. DE LONGPÉRIER

Lecture dans la séance du vendredi 29 novembre 1872.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{IE}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXII.

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION

DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS

DE L'ANNÉE 1872

PAR M. A. DE LONGPÉRIER

Lu dans la séance du vendredi 29 novembre 1872.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

—
M DCCC LXXII

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION

DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS

DE L'ANNÉE 1872

PAR M. A. DE LONGPÉRIER

Lu dans la séance du vendredi 29 novembre 1872.

MESSIEURS,

Le nombre des ouvrages envoyés au concours pendant l'année 1871 s'est senti, comme on devait nécessairement s'y attendre, des événements funestes qui se sont appesantis sur le pays. Il n'est pas besoin de tracer le tableau des graves obstacles que rencontrent, en des temps si troublés, ces hommes dévoués à la science qui d'ordinaire apportent à l'Académie le fruit de leurs laborieux efforts. Mais il convient de louer d'autant plus ceux-là qui, tout en mesurant

la puissance de ces obstacles, ont eu le courage de les affronter et l'habileté de les vaincre. Dans l'armée scientifique aussi, il y a des campagnes qui doivent être comptées doubles ; jamais peut-être ne s'est offerte une occasion plus légitime d'appliquer cette loi de justice.

D'autre part, on peut noter une certaine disposition des esprits qui, depuis quelques années, tend à s'accroître dans plusieurs de nos départements où paraît dominer le goût des antiquités dites préhistoriques, au détriment de cette féconde étude des grands édifices d'architecture nationale et des monuments figurés de toute nature qui a produit tant de travaux distingués, et qui réclamerait encore tant de zèle.

En se transportant au-delà des limites de l'histoire, en s'affranchissant de la connaissance des textes sur laquelle repose la véritable archéologie, les auteurs de divers écrits publiés pendant le cours de l'année dernière ont certainement reconnu qu'ils perdaient le droit d'être appréciés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et se sont abstenus de lui envoyer leurs œuvres.

Mais la commission s'empresse de dire que dans la plupart des ouvrages remis à son examen elle a constaté une solidité de méthode, une critique judicieuse, une poursuite ardente et bien entendue de la vérité qui ne lui laissent que l'embarras du choix pour disposer avec équité des récompenses réglementaires.

La première médaille a été décernée au livre intitulé : *Les derniers troubadours de la Provence, d'après le Chansonnier donné à la Bibliothèque impériale par M. Charles Giraud*. Dans une courte mais substantielle introduction, l'auteur,

M. Paul Meyer, après avoir tracé une esquisse de la poésie des Troubadours à son déclin et de sa chute, s'occupe du recueil que notre grand dépôt scientifique doit à la générosité de M. Charles Giraud, et en fournit une description très-détaillée. Il en raconte l'histoire autant qu'il peut la suivre, et en fait ressortir toute l'importance au point de vue littéraire.

Ce recueil, en effet, indépendamment de plusieurs pièces nouvelles provenant d'auteurs connus, nous a conservé le nom et les poésies d'un certain nombre de troubadours qui étaient complètement ignorés : Daspois, Jacme Mote d'Arles, Rostanb Béranguier de Marseille, Ponson, Moter, Béranguier Trobel, Johan de Pennes, Guilhem de Lobevier, Albaric, Guilbert, Peire Trabustel, Rainaut de Très Sauses.

Le recueil ne contient pas moins de trente-deux pièces qu'on chercherait vainement ailleurs. Ce qui donne surtout du prix à ce chansonnier, c'est que le compilateur auquel on en doit la copie a puisé à des sources négligées jusqu'à lui, et paraît avoir emprunté largement à la tradition orale.

Viennent ensuite quelques remarques sur le dialecte dans lequel sont écrites ces poésies, qui toutes datent de la fin du XIII^e siècle ou du commencement du XIV^e. Le mémoire proprement dit contient une étude des pièces nouvelles. On y voit groupées ensemble toutes celles d'un même auteur qui, autant que possible, reçoivent un classement chronologique.

Dans l'appendice, M. Paul Meyer donne, pièce par pièce, la table du Chansonnier-Giraud, et celle d'un autre recueil encore plus important, le manuscrit d'Urfé (fonds la Vallière n^o 14), qui n'avait pas été décrit en détail. Une table

alphabétique des troubadours qui figurent dans ces deux chansonniers complète cet excellent travail.

M. Paul Meyer ne s'est pas contenté du rôle, déjà fort honorable, d'un éditeur consciencieux et très-versé dans la connaissance des idiomes de notre vieille langue. Il a voulu aussi mettre en relief tous les renseignements historiques et littéraires qui ressortent des précieux documents qu'il publiait. Ce n'était pas chose facile que de déterminer l'époque relative de chacun de ces troubadours dont les noms et les œuvres paraissent pour la première fois. Cette partie du travail a été traitée avec une critique remarquable.

L'ouvrage de Jean de Nostre-Dame intitulé : *Vie des plus célèbres et anciens poètes provençaux* (Lyon, 1575), passe pour un tissu de fables. M. P. Meyer prouve, aussi bien qu'il est possible de le faire, que cet écrivain a eu entre les mains le Chansonnier-Giraud. Indépendamment de plusieurs arguments que lui fournit le rapprochement des deux textes, il en produit un qui a une grande valeur dans la discussion. La bibliothèque de Carpentras renferme, parmi les papiers de la collection Peiresc, cinquante feuillets relatifs à l'histoire de la Provence. L'écriture est du XVI^e siècle, et semble identique à celle de quelques ébauches de table qu'on aperçoit sur les feuillets de garde du manuscrit-Giraud. Or il paraîtrait que cette écriture est de Jean de Nostre-Dame. Le fait a une grande importance, car le rédacteur des notes de Carpentras cite le chansonnier comme lui appartenant. M. Paul Meyer explique fort bien comment l'auteur des *Vies des poètes provençaux* s'est servi de ce recueil pour y puiser des noms et un petit nombre de traits auxquels il a ajouté toutes les inventions qui lui ont semblé propres à glorifier son pays.

Le mémoire de M. Paul Meyer paraît à la commission tout à fait digne, tant par le choix du sujet que par la manière dont il est traité, d'être placé en tête du concours; elle y a reconnu les heureuses qualités qu'elle est habituée à trouver dans les écrits de cet érudit éprouvé.

La question discutée par M. l'abbé G. Chevalier (de Tours) semblait, il y a deux siècles, résolue aussi bien pour les ultramontains que pour les gallicans. Sur l'époque à laquelle le christianisme a été introduit et établi dans les Gaules, le P. Sirmond et les Bollandistes se trouvaient d'accord avec les Bénédictins et le clergé de Paris. Cependant, depuis vingt-cinq ans, de nombreux écrivains laïques et ecclésiastiques ont entrepris de reviser le jugement prononcé par des critiques du premier ordre dont l'impartialité ne pouvait être mise en doute un seul instant.

Imitant, par suite d'un zèle mal entendu, ces généalogistes infidèles à l'histoire qui cherchent des origines lointaines et fabuleuses à des familles puissantes, certains auteurs s'efforcent de vieillir de deux siècles l'épiscopat des Gaules, croyant sans doute donner à la religion une preuve d'un dévouement dont la sincérité, d'ailleurs, ne saurait être suspectée.

M. l'abbé Chevalier pense qu'on peut être très-respectueux envers l'Église sans admettre, contre les données de l'histoire, l'extension légendaire de la mission apostolique dans les Gaules. Il lit et comprend les textes comme ses illustres et pieux devanciers du XVII^e siècle, et arrive, comme eux, après avoir réfuté une à une les opinions de l'école légendaire, à cette conclusion; que le christianisme, introduit sur quelques points, à l'époque de Pothin et d'Iré-

née, n'a été établi d'une façon quelque peu générale en notre pays et n'y a eu des institutions hiérarchiques qu'au III^e siècle.

Comme les origines du christianisme dans la province de Tours se rattachent nécessairement au système adopté pour toute la Gaule, M. l'abbé Chevalier a dû reprendre la question dans son ensemble; il donne tous les textes qui peuvent éclairer la discussion; met en lumière les documents et les arguments qui avaient pu échapper aux critiques du XVII^e siècle, et son livre devient ainsi un traité qui emprunte au caractère professionnel de l'auteur une valeur et une autorité que la commission ne pouvait manquer d'apprécier.

Peut-être y aurait-il lieu de reprocher au savant ecclésiastique la place un peu trop étendue qu'il accorde à la réfutation de quelques arguments qui ne méritaient pas les honneurs d'une discussion approfondie; peut-être eût-il dû laisser de côté plusieurs considérations secondaires qui paraissent superflues après les excellentes raisons qu'il fait valoir. Mais M. l'abbé Chevalier combat, non sans courage, les opinions d'adversaires nombreux et peu exercés à discerner la force des preuves. Ceux-ci, il a dû le croire, se fussent fait une arme de son silence.

En dehors de la question même des origines de l'Église de sa province, M. l'abbé Chevalier présente des développements fort importants pour la critique de Grégoire de Tours. On y trouve la réponse décisive à quelques-uns des doutes soulevés par M. Monod dans l'ouvrage dont il sera parlé plus loin. Déjà, dans le concours de 1870, l'Académie a décerné une mention honorable au livre de M. l'abbé Eu-

gène Bernard sur les origines de l'Église de Paris, ouvrage destiné à réfuter les doctrines de l'école légendaire; la commission, en attribuant, cette année, la seconde médaille au grand travail de M. l'abbé Chevalier, reste fidèle aux principes de critique adoptés par la compagnie, en même temps qu'elle fait la part d'une nouvelle et plus grande somme de travail, d'une plus grande rigueur de dialectique appliquées par le second de ces auteurs à l'examen de l'un des faits capitaux de notre histoire.

La troisième médaille est décernée à l'ouvrage de M. Ed. Bonvalot intitulé : *Coutumes de la Haute-Alsace, dites de Ferrette*, publiées pour la première fois avec introduction et traduction française. L'auteur a réuni au document principal qu'il a transcrit d'après plusieurs manuscrits dont il fournit une description précise, divers textes comparatifs comprenant d'autres coutumes non moins intéressantes qui s'y trouvent reliées par leur analogie. Sous la forme que lui a donnée le XVI^e siècle, le coutumier de Ferrette est un assemblage de règlements écrits, d'origine très-ancienne et d'origine plus moderne; c'est en outre une référence incessante à des usages traditionnels et immémoriaux non écrits. La Haute-Alsace et une partie de la Basse, en l'adoptant, ont transformé, dès une époque reculée, ce droit local de Ferrette en un droit provincial qui a conservé un caractère profondément bourguignon, et diffère du droit en usage dans le reste de la France. Il est à remarquer que les comtes de Ferrette ne furent jamais vassaux de l'empire germanique.

M. Bonvalot a joint au préambule du coutumier une analyse des chartes qui constatent les privilèges considérables dont la ville de Ferrette avait été dotée par ses anciens

comtes. Les notes intercalées à la suite des chapitres du texte, quoique sobres, offrent un grand intérêt. Le droit matrimonial, l'organisation judiciaire, ont été bien compris et indiqués avec critique; l'auteur ne manque jamais de rattacher les usages qu'il trouve dans la coutume aux usages plus anciens, en remontant jusqu'aux lois des barbares. M. Bonvalot est un légiste habile, et il a su donner à cette partie de son travail une valeur considérable. Ce n'est pas, au reste, la première publication que ce savant magistrat ait consacrée à l'histoire du droit de l'Alsace. Il s'est déjà, vous ne l'avez pas oublié, occupé avec talent de la coutume du val d'Orbey et de celle du val de Rosemont. L'invasion étrangère interrompt la série de ses travaux, en l'arrachant à cette partie du sol des Gaules qu'il connaît si intimement. Que, du moins, au souvenir d'une province qui lui est chère à tant de titres, s'attache désormais celui d'une distinction académique honorablement méritée!

Nous venons, Messieurs, de vous entretenir des ouvrages auxquels la commission a décerné les trois médailles dont le nombre, vous le savez, marque plus exactement les limites de son droit que celles de son estime. Dans l'examen comparatif auquel elle s'est livrée, elle a dû éprouver quelques hésitations qu'elle mentionne pour rendre hommage à la vérité, et parce que cet aveu même donne une plus juste mesure de l'approbation qu'elle accorde à plusieurs des livres dont il nous reste à vous parler.

Elle a regretté, par exemple, de n'avoir pu comprendre dans la première catégorie de ses encouragements celui que vous a adressé un jeune et déjà très-savant représentant de la critique historique, M. Gabriel Monod. Ses *Études sur les*

sources de l'histoire mérovingienne, auxquelles est décernée la *première mention honorable*, font partie de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*, et constituent l'un des mémoires les plus remarquables et les plus utiles qui aient paru dans ce recueil. Répétiteur de la conférence d'histoire, M. Monod s'est chargé de résumer et de mettre en œuvre le travail de ses collaborateurs. Le mémoire dont le titre vient d'être transcrit précède les écrits qui seront dus aux jeunes érudits dont il dirige les recherches.

C'est un travail d'informations et non de controverse ; l'auteur se montre extrêmement réservé à l'égard des opinions émises par ses prédécesseurs. Mais on doit reconnaître qu'il n'a rien négligé de ce qui pouvait être dit sur la valeur historique de Grégoire de Tours et de Marius d'Avenches, le chroniqueur d'école romaine. Il fait, avec un très-grand soin, la part d'authenticité et la part d'autorité qui doivent être attribuées aux textes. Il faut toutefois remarquer que la philosophie de l'histoire entrevue par M. Monod n'existe encore ni dans Grégoire de Tours ni dans les écrivains de son temps. On peut aussi regretter que le savant professeur ait avancé que l'établissement du christianisme a contribué à la destruction des grandes écoles laïques. En effet, si l'on peut dire que les chefs de l'Église n'ont pas tous favorisé la reprise des études après les grands désastres de l'invasion barbare, et si l'on peut justement reprocher, même à quelques papes, d'avoir montré trop peu de bienveillance ou trop d'incurie à l'égard des lettres ou des sciences profanes, on doit imputer aux seuls barbares et particulièrement aux Francs, les plus destructeurs entre tous, la ruine, la suppression totale des écoles, au moment

de l'invasion. Mais la commission, tout en signalant à la judicieuse impartialité de l'auteur les points sur lesquels elle diffère avec lui d'opinion, n'en rend pas moins justice à l'érudition consciencieuse et solide dont il a fait preuve, et elle fonde de légitimes espérances sur l'enseignement qu'il inaugure avec une évidente maturité.

Après le mémoire de M. Monod, nous avons classé, dans l'ordre de nos *mentions honorables*, le livre de M. René de Maulde, qui a pour titre : *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais, au Moyen âge et à la Renaissance*. Cet ouvrage étendu est le développement d'une thèse que l'auteur soutint brillamment à l'École des Chartes. L'histoire forestière d'une province où règne une des plus belles forêts de la France y est écrite pièce en main, et présentée sous tous ses aspects. La plupart de ces pièces sont inédites. M. de Maulde les reproduit et les interprète en paléographe exercé, et les commente en homme versé, à la fois, dans l'histoire de la législation forestière et dans la connaissance de l'exploitation des bois; il nous montre que l'état forestier de l'Orléanais n'a pas changé depuis l'époque gallo-romaine autant qu'on l'avait supposé; il suit, siècle par siècle, les révolutions de la topographie sylvestre de la province et nous apprend comment y étaient organisées, au moyen âge, l'administration et la justice forestières. M. de Maulde a donné, en appendice, d'intéressants spécimens de titres d'usage. L'*Étude sur la condition forestière de l'Orléanais* fait le plus grand honneur à son auteur, qui, très-jeune encore, a su déjà acquérir une érudition solide et une sûreté de méthode qui en accroît l'efficacité.

C'est aussi par l'érudition, mais dans un genre différent,

que se recommande la publication de M. F. Bouquet : *les Fastes de Rouen, poëme latin par Hercule Grisel*. L'auteur de cette chronique en vers latins était un prêtre normand, fils de Jean Grisel, poète assez médiocre, auquel Guillaume Colletet avait consacré quelques pages de cette grande histoire des poètes français dont le manuscrit unique a péri, avec tant d'autres richesses littéraires, dans le déplorable incendie de la Bibliothèque du Louvre. Quant à Hercule Grisel, qui vivait dans la première moitié du XVII^e siècle, et qui a joui d'une grande réputation, son œuvre la plus considérable est le recueil publié par M. Bouquet, avec ce soin qui dénote un bibliophile expérimenté. Grisel, prenant Ovide pour modèle, a rattaché au calendrier tous les faits qui intéressent Rouen : histoire, solennités, légendes des saints, construction d'édifices, usages locaux. Quoique l'ouvrage ait été imprimé du vivant de l'auteur, on n'en connaît plus qu'un seul exemplaire de chacune des parties relatives à janvier et à novembre de format in-8^o, et une copie manuscrite des trois trimestres qui avaient été publiés dans le format in-4^o. De cette copie manuscrite fort mauvaise, comprenant huit livres du poëme, il a fallu rétablir les vers. Grisel a mis en latin une foule de locutions rebelles à la latinisation et qui réclamaient une étude toute spéciale. M. Bouquet a restitué le texte de la partie manuscrite, et ajoute à son édition des notes à l'aide desquelles sont éclaircies les allusions dont le poëme est rempli. Ces notes relatives à des faits anciens et dont la substance a souvent été fournie par des documents originaux et inédits, constituent un travail archéologique qui devait fixer l'attention de votre commission. L'entreprise de M. Bouquet lui a paru fort

estimable. Ce savant ne s'est pas borné à éditer un texte, mais dans ses notes, qui forment plus de trois cents pages, il a expliqué des usages anciens et peu connus. Dans cette partie de son travail, aussi bien que dans la biographie de Grisel qui nous représente le poète normand occupant un rang distingué parmi les hommes littéraires de son temps, il s'est montré critique intelligent et bon humaniste.

La quatrième mention est accordée à M. Darsy pour son ouvrage intitulé : *Bénéfices de l'Église d'Amiens, ou état général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens, en 1730, avec des notes indiquant l'origine des biens, la répartition des dîmes*. La première partie de cette publication avait été soumise à l'examen de l'Académie, en 1870, et la commission avait ajourné son jugement jusqu'au moment où le travail aurait été achevé.

L'ouvrage, maintenant complet en deux volumes, contient de nombreuses pièces et une utile statistique agricole. La seule objection qu'il soulève, à première vue, résulte de la date 1730, inscrite sur le titre du livre, et qui semble le placer en dehors des limites chronologiques assignées aux concurrents. Mais on peut répondre facilement à cette objection en montrant les annotations, multipliées au point d'occuper la moitié des pages, et qui se rapportent à la topographie historique de l'Amiénois pendant le moyen âge, ainsi qu'à des faits appartenant à l'histoire ecclésiastique du même temps. Une introduction, des tables très-soigneusement rédigées, les dénombremens des paroisses, des abbayes, des charges et revenus des fonctionnaires ecclésiastiques, sujets dont les origines et les vicissitudes remontent

fort loin, classent sans contredit le livre parmi ceux qui remplissent les conditions imposées par votre programme.

Tous les sujets auxquels M. Darsy a dû toucher, dans le cours de ses laborieuses recherches, ne sont pas nouveaux pour la science. L'histoire des origines de l'évêché d'Amiens et des établissements séculiers ou réguliers de ce grand diocèse a déjà fourni matière à de nombreuses études; mais aucune ne présente, avec autant de détails, avec une précision aussi rigoureuse et aussi minutieuse, toutes les circonstances et les descriptions topographiques, agricoles, financières, industrielles, des propriétés du clergé dans une portion bien délimitée de la France.

L'année dernière, la commission rappelait à l'attention de l'Académie les nombreux matériaux que M. l'abbé C.-U.-J. Chevalier (de Romans) recueille et livre aux travailleurs, avec un zèle infatigable et un soin scrupuleux qu'on ne saurait trop louer. Cette année encore, le même savant a envoyé deux ouvrages, comme les précédents, relatifs à l'histoire du Dauphiné : un *Recueil d'ordonnances des rois de France* concernant cette province, et l'*Inventaire des archives des Dauphins de Viennois, à Saint-André de Grenoble, en 1346*. Le premier de ces ouvrages est la reproduction fidèle d'une compilation faite au XVIII^e siècle. Le mérite de l'éditeur consiste surtout dans la sagacité avec laquelle il a su montrer, à l'aide d'investigations neuves et fort utiles, quels sont, parmi les registres de la Chambre des comptes du Dauphiné, ceux qui ont disparu, et ceux qui sont parvenus jusqu'à nous. Le second ouvrage est une édition exacte des inventaires des archives delphinales qui étaient conservées, avec les joyaux du Dauphiné, dans les coffres déposés dans

la sacristie de l'église Saint-André de Grenoble. Après le départ d'Humbert II pour la croisade de 1346, son lieutenant, l'archevêque et comte de Lyon Henri de Villars, fit opérer le récolement général de ces archives par deux conseillers delphinaux, Étienne du Roux et Raymond Falavel, aidés de plusieurs notaires. Ce travail produisit six registres dont une partie existe aux archives de l'Isère. Ce sont ces documents que M. l'abbé Chevalier imprime *in extenso*, non sans en avoir préalablement établi correctement le texte. Il y a joint une bibliographie des inventaires anciens et modernes de ces mêmes archives, des observations sur les systèmes chronologiques suivis en Dauphiné au moyen âge, un relevé des dates qui permet de retrouver aisément les notices analytiques qui se rapportent à une même année ; enfin une table onomastique et topographique renfermant un grand nombre d'identifications. Ces travaux dénotent, comme tous ceux du même auteur, une grande expérience de diplomate ; le second ouvrage, surtout, rendra des services considérables aux savants qui s'occupent de l'histoire du Dauphiné, antérieurement au XIV^e siècle. En attendant que M. l'abbé Chevalier ait groupé et fondu tant de documents qui lui sont familiers dans une histoire du Dauphiné qu'il est si capable de bien faire et de rendre digne d'une récompense académique du premier ordre, la commission lui confère, par une mention honorable, une marque de son attention et de sa sympathique approbation.

Nous vous avons signalé, avec regrets, la rareté croissante des ouvrages consacrés à l'archéologie proprement dite et à l'architecture nationale, rareté qui coïncide avec une abondance de documents écrits dans lesquels on trouve des élé-

ments précieux pour l'explication, la classification, sinon renouvelées, du moins plus précises, plus positives, plus assurées, des œuvres d'art de l'antiquité et du moyen âge. On peut, jusqu'à un certain point, interpréter ce contraste en se rappelant le mot de la Bruyère : « Celui qui sait beaucoup pense à peine que ce qu'il dit puisse être ignoré. » Mais, dans l'intérêt général, et tout en comprenant la réserve de ceux qui aiment à bien dire, vous demandez à l'expérience de se montrer plus expansive.

Votre commission espère que les savants spéciaux se recueillent, et que les monuments qui, en si grand nombre, attendent encore un commentaire détaillé, que toutes ces choses précieuses, rassemblées avec une si heureuse émulation dans les musées de nos départements, tenteront leur bon vouloir et leur sagacité. Dès à présent, elle sait gré à M. Ch. Rœssler d'avoir fait exception à cet abandon momentané d'une étude très-importante. Le manuscrit qu'il a intitulé *Essai de classifications archéologiques et monumentales* se recommande par une méthode soigneuse. L'ouvrage, qui se rapporte à l'arrondissement du Havre, est accompagné de sept cartes indiquant, à l'aide de signes de convention, le site des monuments de toute nature et de tous les âges, qui sont ensuite décrits plus ou moins sommairement.

Trente-quatre planches, dessinées ou photographiées, font passer sous les yeux du lecteur la vue des camps et des retranchements antiques, des châteaux, des abbayes, des églises; puis la forme des vases, des bronzes, des marbres recueillis authentiquement dans le pays. On pense bien que le théâtre antique de Lillebonne et la magnifique mosaïque récemment mise au jour, dans le voisinage de ce théâtre, oc-

cupent la place prépondérante parmi toutes ces antiquités.

Après la description des édifices du moyen âge et de la renaissance, classés par siècles, un chapitre est réservé aux vieilles maisons du Havre. L'auteur a pris le soin de rapporter les inscriptions tumulaires qu'il a rencontrées dans les églises. Sans doute la plus grande partie des monuments qui sont passés en revue dans la statistique de M. Ch. Rœssler a déjà été le sujet de mémoires ou de notices ; la Normandie est, comme on le sait, un pays très-étudié, une des provinces où l'archéologie s'est de bonne heure épanouie le plus fructueusement. Mais les résumés, les classements relatifs présentés par M. Rœssler, ne manquent assurément pas d'opportunité, et justifient pleinement la mention honorable décernée au laborieux secrétaire de la Société scientifique du Havre.

A la suite des ouvrages couronnés, la commission a remarqué le mémoire *manuscrit* de M. Édouard Cat, intitulé *Étude sur la Nervie*. L'auteur a réuni dans cet écrit tous les documents propres à faire connaître l'histoire et l'état du pays des Nerviens ; c'est, à la vérité, plutôt un tableau fidèle des travaux déjà accomplis qu'une enquête nouvelle faite sur les textes et les monuments. Cependant, dans la partie géographique, M. Cat a exposé quelques vues neuves et personnelles qui ne sont pas dénuées de valeur. Ce n'est pas sans étonnement que l'on voit un jeune homme de seize ans se livrer à des travaux aussi sérieux ; il y a là un fait estimable que nous sommes heureux de vous signaler. Cette marque d'attention bienveillante engagera, nous y comptons, M. Cat à poursuivre des études pour lesquelles il montre une aptitude précoce. Il n'oubliera pas que c'est en remontant aux

(19)

sources originales de l'histoire, en se rendant complètement maître des langues classiques qui en sont la clef, qu'il parviendra à justifier les espérances que ses honorables débuts ont fait concevoir.

*Les Membres de la commission des Antiquités
de la France,*

L. VITET, F. DE SAULCY, L. RENIER, A. MAURY,
LÉOP. DELISLE, FERD. DE LASTEYRIE, J. DES-
NOYERS, A. DE LONGPÉRIER, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport,
en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

J.-D. GUIGNIAUT.

